**CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU**
**PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**Réunion d’experts dans le cadre de la réflexion sur une**

 **mise en œuvre plus large de l’article 18 de la Convention de 2003**

 **pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel**

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL**

**(Version 4 mai 2023)**

**Sujet 2 – Groupe A**

**Stockholm, Suède**

**19 au 21 avril 2023**

**Membres**

|  |  |
| --- | --- |
| Mme ALKHAMIS, Norah | M. JLOK, Mustapha |
| Mme BASKERVILLE, Ioana Otilia (Rapporteure) | M. KI, Léonce |
| M. BEN SOULA, Imed | Mme NOJIMA, Yoko |
| Mme CUMMINS, Alissandra (Facilitatrice) | M. SEKOU, Berte |
| Mme DETSCHMANN, Gabriele  | Mme VOĽANSKÁ, Ľubica |
| M. FORERO, Andres  | Mme GONÇALVES DE CARVALHO, Luciana |

|  |
| --- |
| **Sujet 2 : Vers la création d’un « observatoire » pour le partage des bonnes pratiques de sauvegarde** |
| Structure de la discussion dans le groupe A : invitation générale de tous les participants du groupe à exprimer leurs opinions sur les questions et problèmes proposés en gardant à l’esprit les 6 questions du document LHE/23/EXP ART 18/3 pour ce thème, mais aussi d’autres nouvelles questions qui ont déjà été soulevées lors de la réunion d’experts ou qui ont été partiellement abordés par les participants lors des sessions plénières.Les questions, préoccupations et recommandations suivantes ont été discutées : * **Évaluation de l’impact de la modalité en ligne par rapport à la communication en personne, et nécessité d’examiner attentivement les besoins et attentes des porteurs et des praticiens dans l’environnement numérique :**
	+ sensibilisation des différents groupes cibles à la plateforme et les limites d’un engagement pertinent ou complet avec les parties prenantes et les destinataires dans un format en ligne par rapport aux avantages et à la nécessité d’une connexion en personne réelle pour le partage d’informations et de bonnes pratiques ;
	+ cas concret montrant le manque d’intérêt des représentants des communautés pour le partage de matériel sur une plateforme en ligne ; ils préfèrent utiliser d’autres plateformes individuelles de réseaux sociaux qui n’impliquent pas de « modérateurs » et de « sélection », ou la participation d’observateurs « externes »/de personnes extérieures ;
	+ nécessité de faire de la plateforme un forum participatif attrayant afin de créer autant que possible un environnement de communication directe et en personne ;
	+ asymétrie existante, en termes géographiques, de la capacité d’utilisation des outils numériques par les communautés à travers le monde ; réalité selon laquelle certaines communautés sont moins à l’aise avec l’utilisation des outils numériques ou ne disposent pas de capacités techniques disponibles à cet égard.
* **Recommandation visant à créer la plateforme en ligne sur la base des ressources existantes autour de la Convention** (approche de la plateforme à croissance progressive) :
	+ utilisation des données et ressources existantes disponibles pour une diffusion plus large sur le site Web de la Convention (dossiers de candidature, projets d’assistance internationale, rapports périodiques, appels à l’information au niveau national pour la préparation des rapports périodiques, matériel de renforcement des capacités, sauvegarde du patrimoine vivant pendant les pandémies ou dans les situations d’urgence, Plongez dans le patrimoine culturel immatériel, etc.), matériel des ONG accréditées, projets de différents pays sur l’inventaire et données de sensibilisation ;
	+ poursuite et développement de ces bases de données, en les reliant à de nouveaux exemples de pratiques de sauvegarde, qui devraient enrichir les informations existantes dans le Registre de bonnes pratiques de sauvegarde ;
	+ problème du partage éthique du matériel et des informations, en étant conscients de l’existence d’un protocole rapide pour le partage des ressources déjà existantes sur le site Web de la Convention, et du protocole nécessaire pour garantir les droits d’utilisation, de partage, de distribution et de reproduction des nouvelles informations.
* **Examen minutieux des groupes cibles de la plateforme en ligne :**
	+ nécessité de mettre en œuvre des méthodes plus légères de partage des informations et d’examiner les catégories de destinataires de ces matériels existants, en tenant compte du fait que certains matériels de renforcement des capacités ou dossiers de candidature ne sont pas suffisamment inclusifs ou disponibles (en termes de langue, de jargon spécialisé) pour des publics plus larges, et en particulier pour les membres des communautés concernées ;
	+ la catégorie de bénéficiaires visée doit être la plus large possible, des experts à la société civile dans son ensemble, et s’approcher tout particulièrement des besoins et des attentes des communautés, des groupes et des individus en tant que détenteurs d’un patrimoine vivant ;
	+ nécessité de prendre en compte un concept élargi de « communauté » – non seulement les communautés de praticiens, mais aussi le public ou l’audience des pratiques du patrimoine vivant, qui s’engagent et apprécient le patrimoine vivant.
* **Propositions concernant le contenu, les caractéristiques techniques et la conception générale de la plateforme en ligne :**
	+ **Mise en œuvre de recherches documentaires et sondage des outils numériques existants de plateformes similaires pour le partage de données sur le patrimoine vivant :**
	+ recommandation au Secrétariat visant à demander aux points focaux de recenser les outils numériques existants dans leur pays ;
	+ étude des outils numériques et des programmes de partage des pratiques de sauvegarde dans le cadre des programmes et projets des centres de catégorie 2 ;
	+ sondage des besoins et attentes des communautés et des ONG accréditées sur l’expérience et le contenu attendus qui devraientt être mis à disposition sur la plateforme ;
	+ consultation des chaires UNESCO.
	+ **Structure thématique :**
	+ elle ne suivra pas nécessairement la structure des 5 domaines de la Convention, mais plutôt des catégories d’activités de sauvegarde, ou les indicateurs des 8 domaines thématiques du Cadre global de résultats ;
	+ interface de collecte de données permettant d’inclure des informations dans les rapports périodiques, en s’appuyant notamment sur l’expérience des États parties qui ont déjà utilisé des outils numériques pour demander des informations sur les rapports périodiques au niveau national ;
	+ garantie, autant que possible, de l’équilibre géographique des informations présentées.
	+ **Structure technique de** **la plateforme**:
	+ conception des modalités techniques pour filtrer les informations : étiquetage du contenu de la plateforme de plusieurs façons – pas seulement par thème, mais sur la base d’autres critères pertinents qui peuvent être intéressants pour les communautés qui l’utilisent comme un outil d’inspiration ; création de divers mots-clés pour améliorer et faciliter les recherches ;
	+ données pratiques nécessaires à la création d’une plateforme efficace : qui sont les utilisateurs, comment la cartographie du contenu est-elle réalisée, création d’interfaces conviviales, garantie d’un aspect interactif de la plateforme afin qu’elle devienne un espace de dialogue accueillant, avec la possibilité
	+ d’utiliser les langues locales.
	+ **Un espace sûr**: il est important de veiller à ce que la plateforme fonctionne comme un espace inclusif, « sûr » et non moralisateur pour les communautés, afin d’éliminer la crainte d’un système à la « big brother » et l’impression que les informations partagées doivent être évaluées et filtrées par des experts avant d’être mises en ligne.
* **Utilisateurs actifs et formés de la plateforme** – **mise en place de l’aspect participatif**
	+ création de liens avec le cadre global de renforcement des capacités de la Convention : le programme de renforcement des capacités ne doit pas être utilisé uniquement comme une source d’information, mais également pour créer la plateforme en ligne en proposant des formations, des campagnes de sensibilisation, en préparant une diffusion efficace et en encourageant les futurs utilisateurs ;
	+ formation à l’utilisation des outils en ligne et reconnaissance des implications techniques et éthiques de la participation à la plateforme.
* **Risques**:
	+ prise de contrôle de la plateforme par des tiers à des fins dépassant le cadre de la sauvegarde du patrimoine vivant ;
	+ prise en considération des droits de propriété intellectuelle, des droits collectifs, des droits à l’image, des droits d’auteur et de la nécessité d’informer correctement les communautés, les groupes et les individus avant qu’ils ne deviennent des utilisateurs actifs de la plateforme.
 |